

Sculpture / atelier

C2A2-01 (Décret 2001)

Cycle : Master Spécialisé (2^e année Master 2 ans)

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 23 h / semaine (690 h / an)

Crédit : 30

Pondération : 16

Obligatoire : à choix avec le Master Didactique et le Master Approfondi

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Dario Caterina, dario.caterina@esavl.be

OBJECTIFS

■ Professionnalisation de la capacité de l'étudiant à répondre à des demandes du domaine public et privé (plus spécifiquement à l'art environnemental et l'intégration de celui-ci dans l'espace public et privé).

CONTENU

■ Réalisation de deux maquettes de projets d'intégration monumentale dans les espaces publics comme matière première et point de départ à la réalisation d'une œuvre

in situ qui trouver son aboutissement au terme des deux Masters en 120 crédits).

- 1) une œuvre poétique ou réflexive autour de l'intégration de sculptures avec un point de vue « socio-environnemental »,
- 2) une œuvre environnementale (mise au point d'un projet qui fait intervenir la notion d'environnement au sens psychosocial de l'art environnemental).
- 3) une installation performance en relation avec leurs préoccupations artistiques personnelles Intégration en relation avec leurs préoccupations artistiques personnelles.

TFE : travail de fin d'études : une œuvre libre.

« Un atelier d'artiste » confié à un conférencier artiste professionnel sera organisé. Leur réflexion sur l'intégration monumentale dans les espaces publics (réflexion poétique ou socio-environnementale) sera le point de départ à la réalisation d'une œuvre *in situ*.

- 1) Réalisation de photos documentaires des lieux d'intégration des sculptures.
- 2) Réalisation d'un panoramique.
- 3) Reportage vidéo (si nécessaire).
- 4) Notes d'intentions.
- 5) Fiche technique.
- 6) Dessins des lieux choisis & dessin concepts.
- 7) Réalisation in situ d'un des projets réalisés sur les 2 années d'études en 120 crédits « intégration monumentale dans les espaces publics ».

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

■ Développer chez l'étudiant la recherche documentaire, préalable à toute réalisation.

Susciter le développement personnel du sens qu'il donne à ses activités artistiques par la critique des travaux proposés et l'échange des idées avec le professeur.

Impliquer le conseil d'option et les professeurs dans la formation générale culturelle de l'étudiant.

Inciter l'étudiant à proposer des projets qui démontreront une capacité à formuler ses concepts ainsi qu'à démontrer la faisabilité technique de ses propositions pour examen par des spécialistes du domaine public et privé. Ces objectifs seront atteints par la mise au point d'une équipe pédagogique de spécialistes de la sculpture actuelle.

Organiser des activités de visites d'expositions ainsi que la lecture d'ouvrages spécialisés. En effet, la création, l'observation, la recherche documentaire sont au service de leurs créations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

■ Évaluation formative continue : le processus de création sculpturale est lié à une autocritique constante. Dans ce sens, l'intervention régulière du professeur se fonde sur une évaluation formative continue.

Évaluation notée : exposition des travaux à la fin de chaque semestre.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

■ Pertinence / Singularité / Originalité / Qualité du travail artistique entrepris / Qualités techniques / Motivations de l'étudiant / Pertinence des notes d'intentions / Faisabilité des projets / Adéquation des notes techniques / Philosophie des projets / Professionnalisation du travail.